

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

UN LIBRARY

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE

APR 22 1988

UN/SA COLLECTION

2229^e SÉANCE : 12 JUIN 1980

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2229/Rev.2)	1
Hommage à la mémoire de M. Masayoshi Ohira, premier ministre du Japon	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La question de l'Afrique du Sud :	
Lettre, en date du 29 mai 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13969)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments trimestriels aux Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2229^e SÉANCE

Tenue à New York le jeudi 12 juin 1980, à 11 heures.

Président : M. Ole ÅLGÅRD (Norvège).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bangladesh, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Jamaïque, Mexique, Niger, Norvège, Philippines, Portugal, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2229/Rev.2)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question de l'Afrique du Sud :
Lettre, en date du 29 mai 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13969).

La séance est ouverte à 11 h 45.

Hommage à la mémoire de M. Masayoshi Ohira, premier ministre du Japon

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec une profonde tristesse que les membres du Conseil ont appris le décès soudain aujourd'hui du Premier Ministre du Japon, M. Masayoshi Ohira. Pendant de nombreuses années, M. Ohira a été membre du Gouvernement japonais en des qualités diverses, dont les fonctions de ministre des affaires étrangères. M. Ohira était entièrement dévoué aux idéaux des Nations Unies et il a appuyé avec vigueur leurs activités. Sa perte sera profondément ressentie par la communauté internationale. Au nom du Conseil, je voudrais adresser nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple japonais et exprimer notre profonde sympathie à la famille du disparu.

Sur la proposition du Président, les membres du Conseil observent une minute de silence en hommage à la mémoire de M. Masayoshi Ohira, premier ministre du Japon.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question de l'Afrique du Sud :
Lettre, en date du 29 mai 1980, adressée au Prési-

dent du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13969)

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises antérieurement [2225^e, 2227^e et 2228^e séances], j'invite les représentants de l'Algérie, du Botswana, de Cuba, de l'Égypte, de l'Éthiopie, du Mozambique, du Nigéria, des Seychelles, de la Yougoslavie et du Zaïre à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Bouzarbia (Algérie), M. Legwaila (Botswana), M. López Paz (Cuba), M. Abdel Meguid (Égypte), M. Ibrahim (Éthiopie), M. Lobo (Mozambique), M. Clark (Nigéria), Mme Gonthier (Seychelles), M. Komatina (Yougoslavie) et M. Kamanda wa Kamanda (Zaïre) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de Bahreïn, du Bénin, de la Guyane, de la Roumanie et du Viet Nam des lettres par lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique usuelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Saffar (Bahreïn), M. Houngavou (Bénin), M. Sinclair (Guyane), M. Marinescu (Roumanie) et M. Ha Van Lau (Viet Nam) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

4. M. MUÑOZ LEDO (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, la vocation pacifique de la Norvège n'a guère besoin d'être soulignée. Les excellentes relations qu'entretiennent nos deux pays depuis des dizaines d'années et qui se renforcent de jour en jour s'inspirent de notre adhésion commune aux principes de la Charte. Ma délégation se félicite de vous voir présider le Conseil pendant ce mois et exprime la certitude que votre expérience indéniable et la clarté de vos objectifs continueront de se refléter dans la manière ferme et équi-

librée dont vous dirigez nos travaux. Vous pouvez compter sur notre entière coopération.

5. Au représentant du Niger va notre sincère reconnaissance pour le travail qu'il a accompli. Dans la dignité et la perspicacité avec lesquelles il s'est acquitté de son mandat, nous retrouvons l'écho d'une volonté profonde de justice : celle qui anime son peuple.

6. L'attention du Conseil se porte à nouveau sur l'Afrique du Sud. Notre réunion est due à des faits concrets, mais aussi à la conviction internationale que le moment est venu d'agir sans réserve pour achever le processus de décolonisation de l'Afrique australe.

7. Les faits ont été exposés ici avec une indignation légitime : attaques renouvelées contre les ennemis de l'*apartheid*, violation continue des droits de l'homme et intention évidente de contrer par la terreur toute expression politique engagée dans la lutte pour l'égalité raciale.

8. L'origine de cette attitude est également connue de tous. Les victoires remportées par les mouvements de libération nationale constituent des progrès irréversibles, mais ils expliquent également les événements que nous regrettons. Le voisinage subit avec des nations libres, dirigées par des régimes majoritaires, a incité le gouvernement de Pretoria à intensifier son mécanisme de domination et de répression.

9. La rapide évolution politique de l'Afrique australe a prouvé les possibilités de la lutte armée, l'efficacité de l'action internationale et la capacité des peuples qui exercent aujourd'hui leur autodétermination à se conduire avec fermeté, avec prudence et avec un véritable désir d'indépendance.

10. Tout cela a démenti les prétextes dont le régime de Pretoria s'est servi pour alimenter son réseau international de complicité. L'Afrique du Sud a réussi jusqu'à présent à insérer ses propres intérêts dans les stratégies et les craintes globales de diverses puissances et s'est ainsi assuré des relations économiques étendues ainsi que la livraison continue de matériel de guerre, sans lequel elle ne pourrait attaquer ses voisins et asservir ses adversaires à l'intérieur de ses frontières.

11. Même les plus sceptiques doivent se rendre à l'évidence : servir d'étai à l'*apartheid* est non seulement immoral mais contraire, à longue échéance, à toute stratégie intelligente. Il ne faut pas s'y tromper : il y a, d'un côté, la collaboration avec le bastion le plus tenace du colonialisme et, de l'autre côté, la solidarité avec la lutte pour la dignité humaine.

12. Il y a quelques jours, à la réunion plénière extraordinaire du Conseil des Nations Unies pour la Namibie tenue à Alger, on a souligné le fait que nous nous

trouvons maintenant à la croisée des chemins en ce qui concerne la question de l'Afrique du Sud. Deux processus convergents nous obligent à agir sans retard : l'un d'ordre interne, l'autre d'ordre externe. Les deux expriment une même réalité. L'aspect externe se manifeste dans l'hostilité du régime de Pretoria à l'égard du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie et dans ses efforts désespérés pour consolider la domination qu'il exerce sur ce territoire.

13. Les mesures que nous allons adopter devront être comprises comme étant un pas de plus dans une voie bien déterminée, tendant à l'isolement de l'Afrique du Sud. Nous devons être prêts à employer les pouvoirs juridiques dont nous disposons afin de mettre un terme au système d'alliances qui a permis d'assurer la puissance de l'Afrique du Sud et, si cela est nécessaire, à recourir aux mesures prévues au Chapitre VII de la Charte, comme on l'a suggéré au Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

14. Le Conseil de sécurité doit être logique avec ses propres décisions, en particulier avec la résolution 418 (1977) : il doit renforcer l'embargo sur les armes et fermer toute voie permettant à l'Afrique du Sud de recevoir le matériel de guerre qui la soutient; ensuite, il doit supprimer systématiquement les divers appuis et approvisionnements dont ce régime profite.

15. Nous rappelons que la persistance d'un système de vie proche de l'esclavage représente un anachronisme qui ne peut s'expliquer que par les bénéfices immédiats que beaucoup en retirent. En effet, les ressources naturelles de l'Afrique du Sud et sa situation géographique l'ont transformée en un axe d'intérêts stratégiques de caractère transnational.

16. L'attitude qu'adopte chaque Etat à l'égard du régime sud-africain implique peut-être sur le plan interne une prise de position politique profonde. Une nation est démocratique non seulement par les systèmes politiques et sociaux établis à l'intérieur de ses propres frontières mais aussi par une attitude internationale favorisant le progrès de la liberté et de la justice chez d'autres peuples.

17. La communauté internationale est arrivée à un niveau de conscience qui rend impossible la répétition du passé. Pendant des siècles, il a été possible pour certains pays de favoriser l'égalité et la liberté à l'intérieur de leurs frontières, alors qu'en même temps ils transportaient à la périphérie des mécanismes traditionnels d'exploitation. L'objectif ultime des Nations Unies est d'éviter que cela continue.

18. Le Gouvernement mexicain a réaffirmé récemment sa décision de ne pas entretenir de relations, de quelque nature qu'elles soient, avec le régime de Pretoria et de ne pas permettre que des ressortissants sud-africains entrent dans notre pays. Il a appliqué rigoureusement toutes les mesures adoptées à cet

égard par la communauté internationale, mais il estime que celles-ci ne sont pas encore assez efficaces pour résoudre le problème qui se pose à nous. Il renouvelle sa décision d'appuyer toute action que les Nations Unies auraient l'intention de prendre dans ce sens.

19. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Bénin, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

20. M. HOUNGAVOU (Bénin) : La délégation de la République populaire du Bénin voudrait vous remercier bien sincèrement, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil, de l'avoir autorisée à participer au présent débat sur la question de l'Afrique du Sud. Je vous adresse aussi nos félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Vous connaissant comme un brillant diplomate, nous ne doutons nullement des excellents résultats que nous sommes en droit d'attendre des présentes délibérations. Nous sommes d'autant plus réconfortés de vous voir présider que l'Afrique apprécie la position de la Norvège, votre pays, sur le racisme et le fascisme blancs sud-africains, dénommés *apartheid*. Votre sympathie, votre compréhension et votre soutien aux populations sud-africaines opprimées sont connus des masses africaines.

21. Je voudrais aussi manifester l'appréciation de ma délégation et la fierté du Bénin à l'égard de l'ambassadeur Oumarou du Niger, président du Conseil pendant le mois de mai, qui a fait un travail fort remarquable.

22. Il y a déjà plus de 25 ans que l'Organisation s'occupe de la question de l'*apartheid*, système honteux de domination colonialiste, d'oppression politique et d'exploitation économique et sociale, dont les méthodes brutales inhumaines — arrestations et détentions arbitraires, tortures, assassinats et meurtres, tueries de masse et massacres à Sharpeville et Soweto — sont bien connues du Conseil.

23. Toutes ces méthodes barbares et cruelles, héritées des pires périodes de divers systèmes colonialistes et du nazisme hitlérien, permettent à une minorité blanche importée en Afrique de dominer, d'opprimer, d'exploiter et de massacrer les populations africaines autochtones.

24. Malgré sa condamnation, l'*apartheid* s'est renforcé et ce régime minoritaire arrogant nargue les Nations Unies en osant proclamer ses droits d'Etat et de nation. Les puissances impérialistes de l'Occident et leurs acolytes, qui collaborent sur divers plans avec le régime inhumain de Pretoria, sont les premiers responsables de l'inefficacité de l'action de l'Organisation des Nations Unies pour éliminer l'*apartheid* de l'Afrique. Ces puissances, avec leur droit de veto au Conseil, bloquent toute action radicale dans le cadre des mesures envisagées au Chapitre VII de la

Charte. Des sanctions économiques bien coordonnées et respectées par tous permettraient en quelques mois d'amener de profonds changements en Afrique du Sud, et ce de façon pacifique, de manière à faire de ce pays un Etat démocratique et prospère pour le bénéfice de tous ses habitants sans distinction de race, de sexe ou de croyance, comme le proclame très clairement la Charte de la liberté¹ de l'African National Congress (ANC).

25. Toutes ces puissances, qui, par des moyens directs ou détournés, ont empêché cette évolution pacifique, tendent à s'identifier au système honteux d'*apartheid*, au racisme blanc, au mépris de la personne humaine tout court. Nous dénonçons tout haut leur politique de collaboration multiforme avec le régime de Botha. Nous dénonçons leur égoïsme, leurs calculs mesquins à courte vue. Ces alliés directs de l'*apartheid* ont poussé le cynisme de leur politique à l'extrême. En effet, par sa résolution 418 (1977), le Conseil a imposé un embargo sur les armes à destination du régime de Pretoria. Les études réalisées et les faits rassemblés aujourd'hui par le Comité du Conseil chargé de veiller à l'application de cet embargo sont accablants. Nous assistons à une violation organisée de la résolution en question par les puissances mêmes qui ont pris part à son élaboration et à son adoption, à tel point qu'on est en droit de se demander où se trouvent la parole donnée et la bonne foi.

26. Le silence que certains veulent faire régner autour du présent débat est éloquent. Leur égoïsme, leur hypocrisie et leur cynisme sont connus et font d'eux la meilleure cible de ce débat, si peu qu'on veuille dire la vérité. Ce sont ces puissances qui renforcent l'*apartheid* sur les plans économique, politique, militaire et stratégique pour défier la communauté internationale, décidée depuis plus de 25 ans à éliminer ce système qui n'a pas de place dans notre humanité.

27. Le peuple béninois, son parti et son gouvernement sont convaincus que nul ne peut arrêter la roue de l'histoire. Aucun système de domination et d'oppression, aussi puissant qu'il puisse être, ne peut résister indéfiniment à la volonté de libération des opprimés, qui, elle, est une force inexpugnable qu'aucune arme, même atomique, ne peut vaincre. L'histoire contemporaine est pleine d'exemples convainquants à ce sujet.

28. La répression qui a suivi la révolte des écoliers, des étudiants, des travailleurs et des ecclésiastiques sud-africains contre le système d'éducation de l'*apartheid* n'a pas empêché et n'empêchera pas les peuples sud-africains d'intensifier leur lutte contre ce système d'exploitation éhontée de l'homme par l'homme. Malgré le souvenir encore vivant de la répression du soulèvement populaire de Soweto en 1976, les enfants du Cap et d'autres localités sud-africaines ont déclenché une fois encore, en ce mois de juin, un mouvement légitime de protestation que la communauté

internationale soutient et que le Conseil doit appuyer de toute son autorité.

29. Les flammes des usines de traitement du charbon attaquées au cours d'opérations courageuses, mais audacieuses, de l'aile armée de l'ANC, malgré les importants moyens de sécurité mis en place par le régime de répression, expriment la ferme détermination d'un peuple qui ne reculera devant rien pour se libérer. La communauté internationale soutient cette action de guérilla, qui inaugure une nouvelle ère de la lutte de libération nationale en Afrique du Sud. Le Conseil doit soutenir cette nouvelle forme de lutte, qui ira en s'intensifiant et en se développant et que les armes de l'*apartheid*, même atomiques, ne pourront jamais endiguer. Tous les peuples épris de paix et de justice doivent fournir des moyens matériels croissants à l'ANC pour l'aider à développer cette guérilla devenue inévitable.

30. Comme nous l'avons dit tout à l'heure, il y a près de 25 ans que l'Organisation des Nations Unies a dénoncé et condamné l'*apartheid*. Qu'est-ce que les tenants de l'*apartheid* ont fait jusqu'à présent ? Depuis quelques mois, ils semblent nous parler sur un ton modéré. Nous ne pouvons nous laisser méprendre. Nous voulons dire à M. Botha et à ses acolytes qu'il ne s'agit pas d'un problème de réformes : il s'agit de la liquidation d'un système d'exploitation de l'homme par l'homme.

31. A l'intérieur et à l'extérieur, l'*apartheid* constitue un danger sérieux, une menace pour la paix et la sécurité en Afrique. Les agressions contre les Etats de première ligne, en particulier la République populaire d'Angola, constituent de graves sujets de préoccupation pour nous tous. C'est pourquoi mon pays, la République populaire du Bénin, est solidaire de cette lutte pour la justice et l'égalité et s'est joint à tous les hommes de bonne volonté pour exiger la libération de Nelson Mandela et de tous les autres patriotes qui croupissent dans les geôles du régime répressif, raciste et barbare d'Afrique du Sud.

32. Pour arrêter la violence, si telle est son intention, le Conseil doit imposer immédiatement à l'Afrique du Sud les sanctions économiques prévues au Chapitre VII de la Charte. En négligeant de suivre cette voie, le Conseil ne laisse qu'un seul choix aux populations opprimées d'Afrique du Sud : la lutte armée salvatrice.

33. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Guyane. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

34. M. SINCLAIR (Guyane) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, étant donné les relations cordiales et amicales qui existent entre la Norvège et la Guyane, j'ai un plaisir tout particulier à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil

pour le mois de juin. Votre riche expérience et les talents diplomatiques que chacun vous reconnaît sont pour nous la garantie de voir aboutir les débats du Conseil pendant ce mois.

35. Je voudrais également profiter de l'occasion pour adresser l'hommage de ma délégation à l'ambassadeur Oumarou du Niger pour la grande efficacité avec laquelle il a guidé les travaux du Conseil au cours du mois de mai.

36. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, et à remercier par votre intermédiaire les membres du Conseil, d'avoir donné à ma délégation la possibilité de s'adresser au Conseil à propos de la question dont il est actuellement saisi.

37. Il est juste que le Conseil examine la situation en Afrique du Sud à l'heure actuelle. Les Etats africains ont rendu service à l'humanité en demandant cette réunion du Conseil afin d'examiner l'évolution d'une situation qu'eux-mêmes et d'autres Etats épris de paix et de liberté signalent depuis des décennies, situation qui constitue une menace pour la paix et la sécurité non seulement de l'Afrique mais du monde entier. Ma délégation espère sincèrement qu'en cette occasion le Conseil réagira d'une manière conforme au sérieux et à l'urgence de cette situation.

38. La menace que représente l'Afrique du Sud a pris récemment des proportions plus graves encore du fait que le régime de Pretoria manifeste de plus en plus les signes certains d'un régime aux abois, d'un régime sur la défensive. A mesure qu'augmente l'insécurité, à mesure que l'inévitable s'approche, il s'abandonne tout d'abord au désespoir, qui entraîne à son tour des actes de désespoir absolu qui en sont la manifestation. Telle est la situation que nous voyons aujourd'hui en Afrique du Sud.

39. Le mythe de la stabilité interne dont l'Afrique du Sud s'est tellement enorgueillie a été pulvérisé. N'ayant plus d'autres possibilités d'une opposition politique constitutionnelle, les peuples opprimés sont passés au défi et ne craignent plus de porter leurs protestations dans la rue : les ecclésiastiques protestent contre la répression continue et les étudiants protestent contre l'éducation raciste. Ce qui est très significatif dans ces protestations, c'est qu'elles ne reposent plus sur la séparation des races; les Noirs, les Indiens et les gens de couleur se sont tous unis en une classe opprimée qui proteste contre la domination blanche. Le peuple opprimé d'Afrique du Sud dit en termes clairs et forts qu'il est las de l'*apartheid*, qu'il est las de voir régler tous les aspects de son existence, qu'il est las de la répression. Son amertume, sa frustration et sa haine ne peuvent plus être endiguées et débordent; les émotions nées des conditions sociales, économiques et politiques dans lesquelles il est contraint de vivre depuis des générations maintenant éclatent.

40. L'Afrique du Sud a réagi en intensifiant la répression, les brutalités policières et la terreur. C'est au moyen de la terreur et de la répression à l'intérieur et grâce au soutien continu reçu de certains milieux extérieurs que le régime minoritaire de Pretoria a pu perpétuer l'assujettissement qu'il impose à la majorité du peuple d'Afrique du Sud.

41. Cette crise dont souffre l'Afrique du Sud était facile à prévoir; le système même de l'*apartheid* portait en soi les germes de cette crise. Il doit y avoir quelque chose d'essentiellement mauvais dans une société où les Noirs sont plus de quatre fois plus nombreux que les Blancs mais restent soumis par cette minorité blanche à l'oppression sociale, politique et économique la plus dure, tous les aspects de leur vie relevant du contrôle et de la réglementation de l'Etat. Les peuples ont toujours lutté contre une oppression de cette nature. En fait, la lutte de libération a été constante tout au long de l'histoire. L'ANC et le Pan Africanist Congress of Azania, interdits aujourd'hui en Afrique du Sud, sont les produits naturels de ce système et leur lutte de libération ne diminuera pas; au contraire, elle s'intensifiera.

42. L'indépendance du Mozambique, suivie par celle de l'Angola, a privé l'Afrique du Sud d'un périmètre vital de défense pour son système odieux d'*apartheid*, constituant la première menace aussi grave et aussi directe à la perpétuation du règne des Blancs en Afrique australe, à tel point que l'une des accusations portées contre Steve Biko et ses camarades dans l'infâme procès qui s'est déroulé en 1976 au titre du *Terrorism Act* était qu'ils avaient organisé des meetings pro-FRELIMO [*Front de libération du Mozambique*] à Durban en 1974.

43. Qui plus est, il y a eu par la suite le spectacle des troupes sud-africaines se retirant de l'Angola talonnées par le MPLA [*Mouvement populaire pour la libération de l'Angola*], et le MPLA est toujours au pouvoir à Luanda. La leçon très claire qu'il convient de tirer de ce retrait est que la puissance militaire de l'Afrique du Sud n'était pas invincible, et c'est une leçon que n'ont pas manqué de comprendre le peuple d'Afrique du Sud et la South West Africa People's Organization (SWAPO). En fait, les moyens militaires classiques de l'Afrique du Sud sont engagés par la SWAPO avec un tel effet que l'Afrique du Sud a même recouru à la menace de l'emploi de moyens non classiques contre les Etats indépendants voisins qui soutiennent la SWAPO.

44. L'indépendance du Zimbabwe en avril dernier a traumatisé le régime de Pretoria, non seulement parce qu'elle a apporté la liberté au seuil même de l'Afrique du Sud, non seulement en raison de l'effet psychologique profond qu'a exercé la victoire du Front patriotique sur le peuple de Namibie sous la conduite de la SWAPO, son seul représentant authentique, ou même sur le peuple de l'Afrique du Sud et notamment parmi les Blancs, mais aussi parce que,

dans la mesure où le premier ministre Mugabe montre à ceux qui vivent de l'autre côté de la frontière que les Noirs et les Blancs peuvent coexister sur une base d'égalité, son régime constitue un reproche et un défi au régime d'*apartheid* et à tout ce qu'il représente.

45. Pour entêté et dur que puisse sembler le régime de Pretoria, ma délégation ne craint pas qu'il méconnaisse les leçons de l'histoire. Le régime doit reconnaître qu'en définitive toute administration blanche en Afrique du Sud doit composer avec les aspirations politiques et autres de la majorité noire. Botha a dit : "Nous devons nous adapter ou mourir." Il est pourtant surprenant de voir à quel point le régime continue d'éviter de s'adapter ou de faire des accommodements. Au lieu de cela, il est question d'aller de l'avant avec les plans d'électrification de Soweto; il est question d'éliminer des aspects inutiles et choquants de l'*apartheid* mesquin; il est question aussi d'étendre et de consolider les terres tribales. Bien entendu, tout ceci n'intéresse pas les Noirs; tout ceci est absolument insuffisant, et même offensant, pour les Noirs. Steve Biko n'est pas mort pour des buts aussi indignes. Ce n'est pas pour cela que Mangaliso Sobukwe a vécu et est mort. Nelson Mandela languit à Robben Island pour bien plus que ce que Botha est disposé à offrir aux Noirs. Avant que nous ne puissions voir les changements que le peuple opprimé d'Afrique du Sud exige, bien des hommes encore mourront, tant en Afrique du Sud qu'au-delà; il y aura encore bien des hommes en exil, en prison et torturés; il faudra beaucoup d'autres Sowetos.

46. Le prix sera élevé, mais pas nécessairement. Si les amis et partenaires de l'Afrique du Sud en Occident cessaient de collaborer avec ce régime, s'ils s'unissaient aux Etats épris de paix et de liberté pour travailler à l'isolement total et effectif de l'Afrique du Sud, s'ils faisaient pression sur ce régime pour qu'il abolisse sa politique de répression, s'ils cessaient d'encourager la conviction du régime de Pretoria qu'il peut esquiver à jamais le jugement de la communauté internationale, s'ils prêtaient attention aux vastes intérêts de l'humanité, de la paix et de la stabilité, les plaçant au-dessus des intérêts du commerce ou de ce qu'ils croient être leurs intérêts stratégiques, ce prix serait fortement réduit, et en même temps ils donneraient la preuve d'une amitié réelle à l'égard de l'Afrique du Sud blanche.

47. C'est une contradiction étonnante qu'alors même que l'on proclame à grand bruit le respect des droits de l'homme comme principe fondamental de la politique occidentale au plan tant interne qu'international, ce sont précisément les investissements et la collaboration de l'Occident qui maintiennent un régime qui commet les atteintes les plus massives à la dignité des hommes. C'est précisément la menace des vetos occidentaux qui jusqu'à présent a protégé l'Afrique du Sud des actes décisifs qu'exigent la justice et la dignité et que les Etats non alignés et les Etats épris de paix en général n'ont cessé de réclamer.

Dix-neuf millions de Noirs sont otages en Afrique du Sud depuis plus de 50 ans. Cependant, lorsque nous demandons des sanctions contre ceux qui les détiennent, ou nous dit d'attendre. Pourquoi cette double morale ?

48. Le Conseil de sécurité est l'organe de l'Organisation des Nations Unies chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il ne faut pas que l'on constate que le Conseil reste les bras croisés alors que l'incendie fait rage en Afrique du Sud. Il aura renoncé à ses responsabilités si l'on doit constater qu'il se paie de mots et se contente d'émettre des sons réprobateurs pendant que le terrorisme de Pretoria étouffe la vie des opprimés d'Afrique du Sud et menace la paix et la sécurité internationales. Ma délégation a le fervent espoir qu'il sera possible au Conseil d'agir comme nous savons tous qu'il doit agir. Cette action doit être ferme; elle doit comprendre l'application d'un régime général de sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud, y compris un embargo sur le pétrole; elle doit comprendre l'isolement complet du régime raciste de Pretoria. Le Conseil doit expressément condamner les actes d'oppression et de terrorisme que l'Afrique du Sud commet contre son peuple et les Etats indépendants voisins. Le Conseil doit déclarer son appui solidaire aux efforts d'un peuple pacifique auquel les racistes d'Afrique du Sud n'ont laissé d'autre choix que de s'exprimer de la façon militante dont nous sommes à présent témoins. Quiconque s'opposera à ce que le Conseil agisse de la sorte ne pourra se soustraire à la responsabilité des nouvelles effusions de sang qui ne sauraient manquer de suivre cette inaction.

49. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Viet Nam, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

50. M. HA VAN LAU (Viet Nam) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier le Conseil de m'avoir donné la possibilité de participer au débat sur la situation très sérieuse qui règne actuellement en Afrique du Sud. Je voudrais également, Monsieur le Président, vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je formule des vœux sincères pour que le Conseil, grâce à votre expérience et à votre dévouement, s'acquitte pleinement de sa lourde tâche dans l'examen de l'un des problèmes les plus graves de l'époque : l'*apartheid* en Afrique du Sud. Je voudrais aussi féliciter l'ambassadeur Idé Oumarou du Niger pour la manière efficace dont il a dirigé les travaux du Conseil au mois de mai.

51. Il est de notoriété publique que l'*apartheid* est une politique mise en pratique depuis des dizaines d'années et qui a été l'objet de la condamnation la plus sévère de toute l'humanité progressiste. Mais le régime de Pretoria s'est plongé davantage dans la voie raciste en dépit des résolutions de la communauté internationale et de la condamnation de l'opinion

mondiale. Le monde entier a été témoin de tant de massacres : à Sharpeville en 1960, à Soweto en 1976, et maintenant à la répression barbare contre des étudiants et des écoliers. Ce sont là les jalons de la politique fasciste pratiquée par le régime d'*apartheid* contre la population de l'Afrique du Sud, qui sont en même temps des crimes contre l'humanité.

52. Toute l'Afrique du Sud en effervescence s'engage dans une nouvelle lutte contre l'*apartheid* et la répression sauvage. Depuis près de deux mois, des dizaines et parfois même des centaines de milliers d'étudiants et d'élèves de l'enseignement primaire organisent le boycottage des classes, des sit-in et des manifestations, demandant aux autorités de libérer tous les étudiants arrêtés sans justification et de procéder à une réforme de l'éducation de caractère raciste. Ils ont déclaré que le 6 juin serait la date limite et que si le gouvernement ne répondait pas à leurs exigences une grève générale serait déclenchée. Il est à remarquer que des milliers d'écoliers et maîtres blancs ont aussi pris part à des manifestations pour soutenir les écoliers africains. Des agents de police racistes ont tiré, lancé des grenades sans discrimination, tué des dizaines d'écoliers, blessé et capturé des centaines d'autres. Mais la jeunesse de l'Afrique du Sud, déterminée à conquérir ses droits, continue à aller de l'avant.

53. Pourquoi cette situation si grave en Afrique australe s'est-elle prolongée et même ne cesse de se détériorer ?

54. Tout d'abord, la cause réside dans la vraie nature du régime d'*apartheid* de Pretoria. Les colonialistes racistes, en panique devant la victoire de la révolution du Zimbabwe, ont réagi frénétiquement contre la ferme résistance de la population de l'Afrique du Sud, n'épargnant aucun effort, ne refusant aucun acte criminel pour mater le mouvement croissant de lutte patriotique. Après le soulèvement de Soweto, ils ont renforcé leur armée, fait de nouveaux achats d'armes et procédé à des opérations de contre-attaque beaucoup plus féroces. A partir du moment où le drapeau de l'indépendance a été hissé sur le territoire du Zimbabwe, ils se sont montrés plus arrogants et ont juré qu'ils ne sauraient tolérer une répétition des événements du Zimbabwe en Afrique du Sud. Leur réponse aux revendications du peuple sud-africain est "la prison ou la potence". Ils font feu sur des milliers de jeunes et d'écoliers sans défense. Leurs avions bombardent sans discrimination des voies de communication, des hôpitaux, des zones peuplées des pays voisins de Zambie et d'Angola, causant la mort de centaines de personnes et des pertes matérielles qui se chiffrent à des centaines de millions de dollars. Leurs troupes ont envahi la Namibie en vue d'y préparer des élections séparées et d'y installer une administration fantoche, faisant fi du droit légitime à l'autodétermination du peuple namibien. Des crimes s'ajoutent aux crimes; telle est la face hideuse du régime d'*apartheid* raciste et belliciste de Pretoria,

qui constitue le facteur le plus dangereux mettant gravement en péril la paix et la sécurité de l'Afrique australe, de tout le continent africain et du monde.

55. Ensuite, la cause réside dans l'appui et le soutien des forces impérialistes réactionnaires internationales, en particulier celles des Etats-Unis, qui se servent du régime de Pretoria comme instrument de répression contre l'indépendance totale de l'Afrique. Certains pays occidentaux, fermant les yeux devant les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, intensifient leur trafic avec l'Afrique du Sud et poursuivent l'exploitation des ressources naturelles de ce pays en vue de servir leur propres intérêts économiques et stratégiques. Ils fournissent à l'Afrique du Sud de l'équipement sophistiqué, lui apportent une aide importante dans le développement des armes nucléaires et la protègent contre les sanctions internationales. C'est là pour le régime de Pretoria un soutien déterminant qui, non seulement sur le terrain mais également dans les forums internationaux, lui sert d'encouragement dans ses actes criminels perpétrés au mépris de la loi et de l'éthique internationales. C'est là également une expression de l'hypocrisie de ceux qui se proclament les ardents défenseurs des droits de l'homme mais qui sont, dans leurs actes, complices des criminels, lesquels sont en train de fouler impudemment aux pieds tous les droits des citoyens sud-africains.

56. Pour mettre un terme à la grave situation en Afrique du Sud, il nous faut en éliminer la cause profonde, c'est-à-dire abolir la politique d'*apartheid* dans le pays et mettre fin au soutien et à la complicité de l'extérieur. C'est là une exigence objective de la situation, la seule solution correcte et la plus conforme à la raison pour en finir avec l'*apartheid* en Afrique australe. Et pourtant, on n'est pas surpris de voir certains qui se vantent de soutenir le mouvement de libération nationale et d'appuyer la lutte du peuple de l'Afrique du Sud passer volontiers sous silence les actes de conspiration de la part de certaines puissances occidentales en faveur du régime d'*apartheid*. Encore une fois, c'est là une preuve irréfutable de leur vraie nature pseudo-révolutionnaire et de la collusion entre les forces réactionnaires internationales et l'impérialisme dans le cadre de leur stratégie d'hégémonisme global.

57. Les actes de répression perpétrés par les tenants de la politique d'*apartheid* reviennent à jeter de l'huile sur le feu et ne font que provoquer une réaction en chaîne. Le rassemblement gigantesque de milliers et de milliers d'étudiants et d'écopliers de couleur à Durban au mois d'avril, à la mémoire de Soweto, a mis en branle tout un mouvement de désertion généralisée des universités au Cap, à Johannesburg et à Pretoria. Les combattants de la SWAPO lancent crûment au nez des fascistes leur volonté : "Prêts à prendre les armes pour en finir avec le régime raciste", "Liberté à la Namibie". Les peuples de la Zambie et de l'Angola dénoncent avec vigueur les crimes du régime

d'*apartheid* et s'engagent à rester toujours aux côtés du brave peuple sud-africain.

58. Le peuple et la jeunesse patriotique de l'Afrique du Sud ne sont pas seuls dans leur combat. Le Comité spécial contre l'*apartheid* exige résolument l'application énergique de sanctions contre le gouvernement minoritaire sud-africain. Le Séminaire international sur les femmes vivant sous le régime d'*apartheid*, qui vient de clôturer ses travaux à Helsinki, a déclaré son soutien total à la lutte menée par les femmes et le peuple d'Afrique du Sud contre la politique criminelle des racistes de Pretoria. La sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane, a notamment réaffirmé que la liberté, la paix, la sécurité et le progrès ne pourront être assurés en Afrique australe si l'*apartheid* n'est pas écrasé et remplacé par un Etat démocratique.

59. Toute l'Afrique et les forces révolutionnaires et progressistes du monde viennent de prouver encore une fois devant cette haute instance internationale leur solidarité militante et leur ferme soutien au peuple et à la jeunesse d'Afrique du Sud. La lutte continue, la victoire est certaine — tel est le slogan qui depuis toujours anime la lutte victorieuse des peuples opprimés de l'Afrique.

60. La loi objective qui régit la marche en avant des peuples s'avère être que là où la répression se produit elle engendre la lutte, dont l'ampleur est proportionnelle au degré de la répression. En fin de compte, la juste cause des peuples opprimés l'emportera.

61. Le combat héroïque mené par le peuple africain a illustré de façon éloquente cette vérité qui a valeur de loi historique. En dépit d'une domination des plus brutales, des prisons, des tortures et de la répression, les peuples de l'Afrique australe se sont levés, se lèvent et font reculer étape par étape l'impérialisme et le colonialisme en vue de réaliser une indépendance nationale et une liberté véritables, comme l'a démontré encore une fois la récente victoire retentissante du peuple du Zimbabwe.

62. Les patriotes de l'Afrique du Sud, sous la bannière du mouvement de libération nationale, sont en train de rallier avec succès les plus larges forces du pays dans leur combat contre la politique d'*apartheid* du régime raciste de l'Afrique du Sud et ont acculé celui-ci à une position d'isolement politique sans précédent, le mettant au ban de toute l'humanité par la condamnation la plus sévère. Si les racistes veulent délibérément ignorer cette situation et poursuivent la voie du crime, cette fuite en avant aboutira inévitablement à l'issue réservée à tant d'autres dictateurs et oppresseurs déjà balayés par l'histoire en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

63. Le peuple et le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam assurent une fois de plus les

vallants peuples d'Afrique du Sud et de Namibie de leur solidarité indéfectible dans leur combat héroïque pour liquider le régime colonialiste, raciste et d'*apartheid* et pour conquérir leur droit à l'indépendance, à la liberté, à la dignité et à l'égalité.

64. Conjointement avec la communauté internationale, nous condamnons avec la dernière vigueur le régime fasciste de Pretoria pour ses crimes immondes à l'encontre des peuples et de la jeunesse d'Afrique du Sud et de Namibie.

65. Nous réaffirmons également notre solidarité totale avec les Etats de première ligne, qui n'épargnent aucun effort et aucun sacrifice pour soutenir les mouvements de libération en Afrique australe.

66. Nous soutenons fermement les revendications légitimes de l'ANC, qui demande la liberté immédiate du patriote Nelson Mandela, des détenus politiques et des écoliers sud-africains illégalement emprisonnés, ainsi que la cessation de la répression et de l'arrestation des patriotes, des travailleurs, des religieux, des étudiants et des écoliers sud-africains. Nous soutenons l'exigence exprimée par les orateurs précédents de mettre en œuvre de façon catégorique l'embargo sur les armes et l'embargo sur le pétrole à destination de l'Afrique du Sud.

67. Qu'il me soit permis enfin de demander au Conseil, en vertu de ses hautes responsabilités devant l'histoire et devant la communauté internationale, de prendre de nouvelles décisions et les mesures efficaces qui s'imposent, y compris l'application du Chapitre VII de la Charte, à l'encontre du régime raciste d'Afrique du Sud.

68. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de Bahreïn. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

69. M. AL-SAFFAR (Bahreïn) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, et par votre entremise les membres du Conseil, d'avoir permis à ma délégation de prendre part à ce débat au nom de son gouvernement et en sa qualité de président du Groupe des Etats arabes. La semaine dernière, je vous ai félicité au moment où vous assumiez la présidence du Conseil pour ce mois. Permettez-moi aujourd'hui de vous transmettre mes félicitations personnelles ainsi que celles du Groupe des Etats arabes pour la sagesse avec laquelle vous dirigez les débats du Conseil. Le Groupe des Etats arabes, que j'ai l'honneur de représenter, est certain que votre sagesse et vos talents de diplomate mèneront ce débat vers une solution sans aucune ambiguïté qui réponde à la situation inquiétante qui règne en Afrique du Sud.

70. La participation de ma délégation au nom du Groupe des Etats arabes non seulement est la mani-

festation de la solidarité afro-arabe exprimée à plusieurs reprises et au niveau le plus élevé mais fait également partie intégrante de notre lutte commune contre le racisme, l'exploitation et la domination étrangère.

71. La question de l'Afrique du Sud a toujours eu une place importante dans les débats du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Après plus de trois décennies, l'Organisation des Nations Unies examine toujours la question de l'*apartheid*, adoptant des résolutions qui condamnent les atrocités de la politique raciste du Gouvernement sud-africain. La politique d'*apartheid* non seulement révolte la conscience de l'humanité mais constitue une menace réelle pour la paix et la sécurité dans le monde.

72. Aujourd'hui, le Conseil est tenu une fois de plus d'examiner la question de la politique d'*apartheid* poursuivie et pratiquée par le régime raciste de Pretoria. Je me demande si le Conseil, cette fois-ci, sera en mesure de prendre les décisions efficaces qui sont nécessaires de toute urgence pour mettre un terme à la situation dangereuse et tragique qui règne en Afrique du Sud.

73. L'*apartheid* n'est pas seulement l'idéologie officielle d'un Etat; c'est également un système d'oppression et d'exploitation d'un peuple par une minorité raciste. L'*apartheid* n'est pas seulement une politique qui prive des millions de personnes des droits de l'homme les plus élémentaires; c'est également une forme d'esclavage du XX^e siècle.

74. L'existence d'un tel système plus de 30 ans après la signature de la Charte des Nations Unies à San Francisco et 32 ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme est un défi manifeste à la communauté internationale et aux principes sur lesquels l'Organisation des Nations Unies a été fondée.

75. Un tel régime, fondé sur l'oppression de la majorité par une minorité blanche, ne peut être maintenu car il va à l'encontre des principes de liberté, d'égalité et de justice qui sont les principes internationaux consacrés dans la Charte. Nous sommes convaincus que le régime raciste d'Afrique du Sud ne saurait survivre sans l'assistance économique et financière et l'appui militaire fournis par certaines puissances occidentales. Il est regrettable de constater que certaines puissances qui ont une grande influence dans la communauté internationale, et notamment certains membres permanents du Conseil de sécurité, continuent d'appuyer le Gouvernement raciste sud-africain.

76. Il y a 20 ans, les Noirs qui s'étaient révoltés à Sharpeville contre la législation discriminatoire qui les empêchait de se déplacer d'un lieu à un autre sans autorisation spéciale ont été massacrés. Le massacre de Sharpeville est toujours le symbole de la

lutte du peuple noir d'Afrique du Sud contre une législation inique et discriminatoire. La population, qui avait été maintenue dans un état d'esclavage, s'est révoltée à nouveau en 1976 et a décidé de n'accorder aucun répit aux dirigeants racistes blancs. Mais alors que le massacre de Sharpeville en mars 1960 avait eu pour effet d'enrayer le mouvement de résistance contre le régime d'*apartheid*, la répression féroce de la première vague d'émeutes qui est partie de Soweto le 16 juin 1976 et s'est étendue comme un incendie pour atteindre de nombreux autres ghettos noirs d'Afrique du Sud n'a fait qu'exacerber la colère, mobiliser les énergies et susciter un esprit militant parmi la population.

77. Les événements qui ont eu lieu récemment en Afrique du Sud doivent être replacés dans le même contexte. Une fois de plus, le régime raciste de Pretoria s'est trouvé devant la résistance au système d'*apartheid* imposé à des millions d'Africains noirs et autres personnes de couleur. La jeunesse africaine noire a protesté énergiquement contre la politique raciste en matière d'enseignement. Face à ces protestations, le régime de Pretoria a, comme d'habitude, répondu par la terreur, ce qui a abouti à des massacres et à des arrestations en masse. Les protestations pacifiques sont les seuls moyens dont disposent les faibles et les innocents pour exprimer leur opposition à l'injustice et aux systèmes d'oppression. L'histoire récente nous a appris que l'oppression ne dure jamais, car une politique d'oppression éveille un esprit militant et consolide les forces de résistance.

78. Le Gouvernement sud-africain poursuit son occupation illégale de la Namibie et s'obstine à appliquer sa politique d'*apartheid* et de bantoustanisation en dépit des décisions de la Cour internationale de Justice, de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Le régime de Pretoria refuse avec arrogance de se retirer de cette région et empêche ainsi le peuple de Namibie de réaliser l'autodétermination. Les forces sud-africaines utilisent même la Namibie comme base pour attaquer d'autres pays limitrophes, tels que l'Angola et la Zambie.

79. Nous estimons que le devoir et la responsabilité du Conseil de sécurité, conformément à la Charte, sont très clairs. Le Conseil doit trouver une solution à la tragédie du peuple africain, qui souffre depuis tant d'années aux mains d'un régime minoritaire raciste et assassin. Ce régime n'aurait pu survivre sans l'appui et l'encouragement de certaines puissances, y compris d'un régime raciste similaire : Israël. Israël est un pays qui a une longue histoire de collaboration avec le Gouvernement sud-africain. En fait, cette collaboration va même au-delà de la coopération traditionnelle entre les deux régimes racistes. Elle va au-delà de l'identité commune entre ces deux Etats qui pratiquent le colonialisme, le racisme et l'exploitation.

80. Nos préoccupations portent sur deux systèmes différents. Le premier est le système d'*apartheid* qui

existe en Afrique du Sud. Le deuxième, sans lequel le premier ne pourrait survivre, est le système international qui appuie des pays comme l'Afrique du Sud et Israël et leur permet de poursuivre leur politique en violation de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La communauté internationale porte la responsabilité de l'existence de ces systèmes racistes qui pratiquent la persécution et imposent une politique d'oppression à d'autres peuples à notre époque moderne.

81. Le flux continu d'armes, de matériel et de technologie militaire au moyen de ventes et de transferts à l'Afrique du Sud non seulement contribue au maintien du *statu quo* mais élève le niveau de violence dans la région. Il est important de noter la similarité qui existe entre les régimes israélien et sud-africain. Les deux pays maintiennent leur colonialisme grâce au renforcement de leur capacité militaire, y compris l'armement nucléaire. En Afrique du Sud, on est supérieur parce qu'on est blanc; en Israël, on est supérieur parce qu'on est juif — mais nous ne savons pas comment sont traités les Juifs noirs dans la société israélienne. Les deux régimes pratiquent l'oppression, la discrimination et le racisme à l'encontre de la population autochtone.

82. Par la série de réunions qu'il tient, le Conseil attire l'attention de l'opinion publique internationale sur les conditions inhumaines et avilissantes imposées par le régime raciste à des millions d'Africains luttant pour recouvrer la liberté et la dignité dont ils ont été privés. Nous espérons qu'au cours de ces réunions le Conseil pourra prendre des mesures pour décréter un embargo effectif sur le pétrole tel que celui proclamé par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole. Nous espérons aussi que le Conseil prendra une décision pour mettre fin à la collaboration économique et à la coopération nucléaire avec le régime minoritaire d'Afrique du Sud. Ces mesures permettront à la communauté internationale de porter un coup violent au régime raciste de la minorité blanche et d'éliminer complètement la politique d'*apartheid* en Afrique du Sud.

83. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Roumanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

84. M. MARINESCU (Roumanie) : Monsieur le Président, je vous prie de me permettre, avant de me référer au problème qui fait l'objet de ce débat, d'exprimer le plaisir particulier que j'éprouve à vous voir, vous, représentant de la Norvège, présider les travaux du Conseil pendant ce mois et de vous souhaiter plein succès dans l'exercice des hautes responsabilités qui vous reviennent.

85. J'aimerais aussi vous exprimer mes remerciements, à vous et aux autres membres du Conseil, pour la possibilité qui est offerte à la délégation de mon pays de participer au débat actuel.

86. La participation de ma délégation à ce débat découle de l'opposition active et ferme de la Roumanie à la politique d'*apartheid* et de discrimination raciale. Elle exprime son appui constant aux efforts de la communauté internationale, des peuples et des mouvements de libération nationale d'Afrique australe pour la liquidation de la politique impérialiste, colonialiste et raciale et de toutes les formes de domination et d'oppression.

87. Les conséquences néfastes de la politique d'*apartheid* et de discrimination raciale, la situation extrêmement tendue en Afrique australe et ses incidences graves sur la paix, la coopération et la sécurité dans le continent africain et à travers le monde ont fait maintes fois l'objet de débats dans ce forum. Les pays africains et de nombreux autres Etats, parmi lesquels la Roumanie, se sont adressés plus d'une fois au Conseil, demandant que soient prises des mesures destinées à mettre fin à la politique d'*apartheid*, qui est la forme la plus dégradante d'inégalité et d'oppression de la population de couleur, de suppression des droits et des libertés élémentaires de l'homme, génératrice de violence, d'actes d'ingérence et d'agression contre les Etats voisins indépendants.

88. Les débats qui ont eu lieu dans le passé, ainsi que les mesures prises par le Conseil jusqu'à présent, n'ont pas été de nature à améliorer la situation en Afrique du Sud. Le danger qui découle de la politique d'*apartheid*, qualifiée de crime contre l'humanité, n'a cessé de s'amplifier. L'état de tension en Afrique du Sud a atteint un niveau sans précédent. Les récentes mesures politiques, économiques et sociales prises par les dirigeants de Pretoria dans le cadre de la prétendue stratégie totale, par laquelle on cherche à créer l'impression que la politique d'*apartheid* serait en train de changer, ont pour but, en dernière analyse, de diviser la population majoritaire de couleur, contrainte dans son propre pays à vivre selon des critères raciaux dans des bantoustans. Ces mesures accentuent davantage les contradictions fondamentales entre la petite minorité usurpatrice se trouvant au pouvoir et la population majoritaire de couleur, qui est dépourvue des droits et des libertés les plus élémentaires.

89. Ainsi que les délégations africaines l'ont démontré lors du présent débat, le régime raciste a même intensifié ses actions répressives en recourant à des démonstrations de force contre la population majoritaire de couleur et les autres segments de la population sud-africaine qui luttent pour la mise en œuvre de leurs droits légitimes et demandent l'élimination du système raciste. Les répressions racistes en masse ont été accompagnées par l'intensification des actes de violence contre le peuple namibien, sous la direction de la SWAPO, lutte pour la liquidation de l'occupation illégale sud-africaine du pays et par des actes répétés d'agression contre les Etats de première ligne, notamment l'Angola et la Zambie, actes qui ont été et sont condamnés par la Roumanie et par la communauté internationale.

90. Il est évident que le régime raciste est confronté aujourd'hui à l'une des crises les plus graves de son histoire. La victoire du peuple du Zimbabwe, qui a des significations profondes pour les futurs développements en Afrique australe, a mis davantage en relief l'isolement du régime raciste de Pretoria et a rapproché encore plus la fin inévitable du système périmé de l'*apartheid*.

91. La recrudescence actuelle des mesures répressives des forces armées et de police contre les démonstrations anti-*apartheid* qui se sont étendues dans tout le pays et contre les mouvements des étudiants et des élèves qui se dressent contre le système d'éducation discriminatoire confirme une fois de plus que le gouvernement raciste, devant l'intensification de la lutte pour l'égalité et la justice sociales, devient toujours plus brutal et inhumain.

92. C'est pourquoi, à notre avis, le Conseil doit, en vertu de ses responsabilités, agir résolument et d'urgence en vue de donner suite aux demandes des peuples africains pour faire cesser la violence et la répression contre la population opprimée, y compris les élèves sud-africains, pour que l'on mette un terme à l'arrestation et à la détention de ceux qui s'opposent à la politique d'*apartheid* et pour que soient libérés les détenus politiques, notamment le dirigeant Nelson Mandela. A cet égard, la Charte prévoit des mesures qui peuvent et doivent être prises lorsque la paix et la sécurité sont en danger, et les représentants africains ainsi que d'autres orateurs ont fait des suggestions qui méritent d'être examinées attentivement par le Conseil. Ces nouvelles mesures, venant ainsi à l'appui du peuple africain, devraient jouer un rôle majeur dans l'élimination de l'état de tension. Elles devraient assurer la participation de toute la population de l'Afrique du Sud, sans distinction de couleur, de race ou de religion, à l'édification de sa propre destinée et soutenir le développement libre et indépendant des peuples de cette région du monde.

93. La délégation roumaine a eu l'occasion à plusieurs reprises de réaffirmer devant le Conseil la position ferme de la Roumanie à l'égard de la politique d'*apartheid*. La Roumanie a condamné et condamne énergiquement la politique d'*apartheid* et de discrimination raciale, qui constitue un défi à l'humanité et une violation brutale des droits de la population majoritaire de couleur d'Afrique du Sud, de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, politique qui engendre de graves dangers pour la paix et la sécurité internationales. Nous estimons que, dans les conditions actuelles, où les aspirations des peuples à la liberté et à l'indépendance s'affirment avec une vigueur particulière, l'abolition du système de domination et d'oppression représente un impératif majeur. La réalisation de cet impératif réclame l'attention et la solidarité de toutes les forces progressistes, démocratiques et anti-impérialistes du monde, de tous les Etats qui soutiennent la juste lutte du peuple d'Afrique du Sud pour sa liberté et pour la dignité humaine.

94. Je tiens à souligner le ferme appui accordé par la Roumanie aux actions entreprises par l'Organisation des Nations Unies et le fait que mon pays a coparrainé de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité visant à amener l'Afrique du Sud à renoncer à sa politique d'*apartheid*. Comme on le sait, la Roumanie applique strictement les sanctions décrétées par l'Organisation à l'encontre de l'Afrique du Sud et n'entretient aucun rapport, de quelque nature que ce soit, avec ce pays.

95. Rappelant tout récemment les lignes directrices de la politique étrangère de la Roumanie, le président Nicolae Ceaușescu a réaffirmé résolument la position militante du peuple roumain d'appui à la lutte de libération nationale. Il s'est exprimé comme suit :

“La Roumanie a soutenu et soutiendra toujours la lutte de libération nationale des peuples contre l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme, contre la politique raciste et d'*apartheid* et contre toute forme de domination et d'oppression étrangère, car elle considère que le droit le plus sacré de chaque peuple est celui d'être maître de sa propre destinée, de son propre pays.”

96. Dans son message adressé récemment au Président de la Roumanie, le Président de l'ANC, M. Tambo, a apprécié cette solidarité militante du peuple roumain et a exprimé ses remerciements et ceux de la direction de l'ANC pour l'appui actif accordé par la Roumanie aux mouvements de libération nationale d'Afrique australe.

97. La délégation roumaine est persuadée qu'à la suite du présent débat le Conseil adoptera des mesures destinées à donner une nouvelle impulsion aux efforts généraux visant à éliminer d'une manière définitive la politique d'*apartheid* et de discrimination raciale et à réaliser les aspirations du peuple sud-africain à la liberté, à la dignité humaine et au progrès social.

98. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Japon une lettre par laquelle il demande à faire une déclaration à la suite de l'hommage rendu à la présente séance à la mémoire du Premier Ministre du Japon. Conformément à la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter le représentant du Japon à faire cette déclaration.

Il en est ainsi décidé.

99. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'invite le représentant du Japon à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

100. M. NISIBORI (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes sensibles au plus haut point aux expressions de condoléances et de sympathie que vous avez adressées, Monsieur le Président, au Gouvernement et au peuple japonais à l'occasion du décès du premier ministre Ohira. Je suis très reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de remercier le Président et tous les autres membres du Conseil.

101. En un moment où le peuple japonais tout entier ressent une perte profonde et la plus grande tristesse, ces expressions de sympathie nous apportent l'encouragement voulu pour poursuivre avec fermeté les efforts de notre regretté premier ministre visant à assurer la réalisation des nobles idéaux inscrits dans la Charte.

102. M. Ohira attachait une grande importance aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, et notamment à ceux du Conseil de sécurité. Alors qu'il était ministre des affaires étrangères du Japon, et par la suite premier ministre, il a participé à de nombreuses activités aux Nations Unies, plus particulièrement à l'Assemblée générale et à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Durant sa longue carrière officielle, M. Ohira a fait preuve d'un attachement constant aux idéaux de paix et de prospérité mondiales. Je voudrais vous assurer, Monsieur le Président, et assurer les autres membres du Conseil que le décès de notre dirigeant respecté ne diminuera en rien l'attachement de notre pays à ces idéaux. Notre délégation et en fait le gouvernement qui assurera la reprise continueront à œuvrer comme par le passé en faveur de la paix et de la prospérité dans le monde entier.

103. Je transmettrai ces condoléances et expressions de sympathie au Gouvernement et au peuple japonais ainsi qu'à la famille du premier ministre Ohira, qui ne manqueront pas d'y trouver une source d'encouragement, de réconfort et d'inspiration.

La séance est levée à 13 h 5.

NOTE

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session, Supplément n° 14, par. 295.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o dirjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
